

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUIN 2017

N° 2017-07-12

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 46

Exprimées par pouvoirs : 105

Total (mini 127) : 151

Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 6 voix)**

Anne-Sophie RIGAULT

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

**34 représentants des communes, communes associées et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Education au territoire 2017-2018 : réponse à l'appel à projet de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme

La Présidente expose :

Le 31 janvier 2017, le Comité Syndical a délibéré en faveur de la mise en place du programme pédagogique d'Education au territoire et à l'environnement 2017-2018.

Parallèlement, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme a lancé un appel à projets visant à améliorer l'offre éducative locale en s'appuyant sur trois objectifs principaux :

- 1. Développer la qualité éducative des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et des structures jeunesse ;
- 2. Favoriser la citoyenneté, l'engagement, la mobilité, l'implication des jeunes dans des projets collectifs ;
- 3. Développer les dynamiques de mutualisation et de réseaux

Répondre à cet appel à projets permettrait de renforcer certaines actions prévues dans le cadre de la Mission Education au Territoire et à l'Environnement du Parc. Une subvention de 9 000 € est sollicitée auprès des services de l'Etat.

Ce soutien de la DDCS concernerait les 3 actions suivantes :

- Une aide à la formation mutualisée des animateurs et intervenants locaux (Centres de loisirs, TAPs, Atsem, animateurs environnement, etc.) ;
- La valorisation et le renforcement de projets pédagogiques « découplés » s'adressant aux enfants dans tous leurs temps de vie (école, TAPs, Centres de loisirs, famille...).
- L'organisation d'une journée de rencontre – co-formation destinée aux acteurs éducatifs locaux.

La Présidente propose de répondre à l'Appel à Projets selon le Plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT €TTC	RECETTES	MONTANT €TTC
Prestations : animation EEDD scolaires / TAPS et formations intervenants	7 300	DDCS de la Drôme	9 000
Frais de restauration journée de rencontre des acteurs éducatifs locaux	1 850	Autofinancement Parc des Baronnies provençales	2 250
Prise en charge des frais de déplacement des formateurs	650		
Frais de communication, impressions	1 450		
Total	11 250 €	Total	11 250 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de répondre à l'appel à projet 2017 de la DDCS de la Drôme
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ